



CALVO & ASSOCIÉS
HUISSIERS DE JUSTICE
LUXEMBOURG

Huissiers de Justice
Carlos CALVO | Martine LISÉ | Laura GEIGER
Huissier de Justice Suppléant
Kelly FERREIRA SIMOES

L-1461 LUXEMBOURG • 65, rue d'Eich (Adr. Postale : B.P. 2625 • L-1026 LUXEMBOURG)



VENTE AUX ENCHERES

- 📅 **Jeudi 12 mars 2026 à 17.00 heures**
- 📍 **L-8030 Strassen, 96 rue du Kiem
(parking bâtiment RIS)**



← Pour des mises à jour éventuelles



Il sera procédé à la vente aux enchères publiques aux conditions du procès-verbal de :

- **JAGUAR F-Pace Prestige 2.0D 180CH**, boîte automatique, 1ère immatriculation 10/2018, 113.349 km,
Attention : véhicule non roulant, nombreuses réparations à prévoir.

Les véhicules **PORSCHE Cayenne**, **BMW X5**, **BMW M5**, **RENAULT Trafic** et **FIAT Doblo** ne seront pas mis en vente.



← Pour des mises à jour éventuelles



Visite 15' avant la vente

En cas de paiement cette vente n'aura pas lieu



← Pour des mises à jour éventuelles



CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

1) Nature de la vente

La présente vente est une vente aux enchères publiques dirigée par un huissier de justice de l'étude CALVO & Associés, officier public et ministériel.

2) État des objets

Les objets sont vendus strictement dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie. Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.

3) Descriptions indicatives

Les mentions figurant au catalogue / annonce ou dans toute communication préalable sont données à titre purement indicatif. Elles ne sauraient engager la responsabilité de l'étude. L'adjudication a lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

4) Modalités d'adjudication

L'adjudication est prononcée au profit du plus offrant, après trois criées. L'huissier de justice est seul maître de la police des enchères.

5) Paiement

Le paiement est exigible immédiatement après l'adjudication. Il peut être effectué en espèces (jusqu'à 10.000 €) ou par virement bancaire. À défaut de paiement, le bien sera remis en vente sur folle enchère, et l'adjudicataire défaillant restera tenu de la différence entre son prix et celui de la revente, sans préjudice des frais.

6) Responsabilité et enlèvement

Dès l'adjudication, les objets vendus sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'enlèvement s'effectue exclusivement aux frais, risques et périls de ce dernier, après encaissement effectif et intégral du prix et des frais.

7) Identification

Toute personne souhaitant enchérir doit présenter une pièce d'identité en cours de validité.

8) Acceptation des conditions

Le fait d'enchérir vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, sans réserve ni restriction.



← Pour des mises à jour éventuelles